

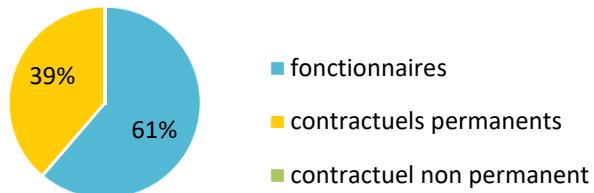


CTRE COM ACTION SOCIALE DE VILLEJUIF

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Petite Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs➡ **31 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

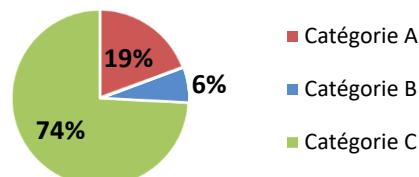
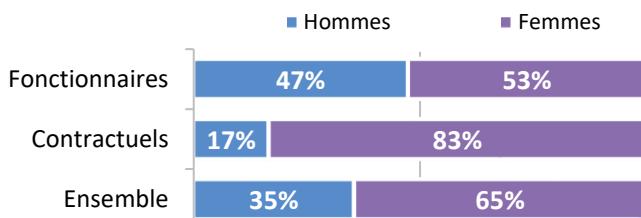
- > **19** fonctionnaires
- > **12** contractuels permanents
- > **0** contractuel non permanent

➡ **Aucun contractuel permanent en CDI**

Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents➡ **Répartition par filière et par statut**

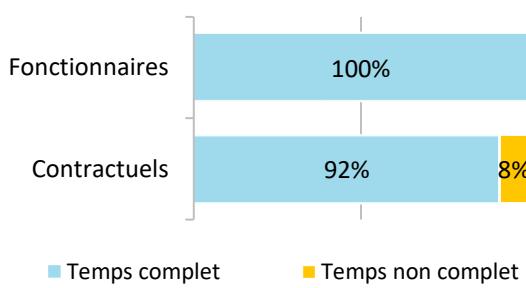
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	21%	8%	16%
Technique			
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	68%	92%	77%
Police			
Incendie			
Animation	11%		6%
Total	100%	100%	100%

➡ **Répartition des agents par catégorie**➡ **Répartition par genre et par statut**➡ **Les principaux cadres d'emplois**

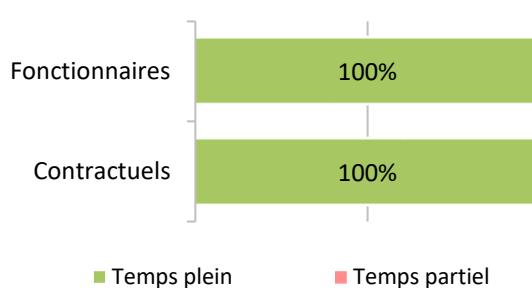
Cadres d'emplois	% d'agents
Agents sociaux	65%
Conseillers socio-éducatifs	10%
Attachés	6%
Adjoints administratifs	6%
Rédacteurs	3%

— Temps de travail des agents permanents —

➡ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➡ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➡ La filière la plus concernée par le temps non complet

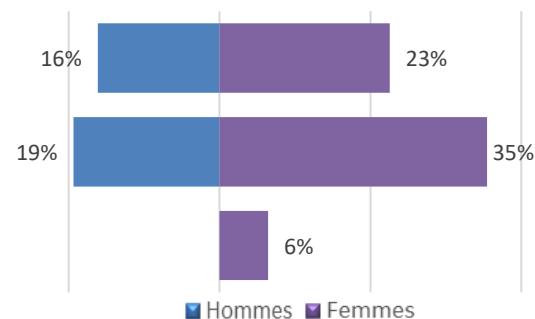
Filière Fonctionnaires Contractuels

— Pyramide des âges —

➡ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	48,03
Contractuels permanents	40,00
Ensemble des permanents	44,92
Tranche d'âge	
de - de 30 ans	

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

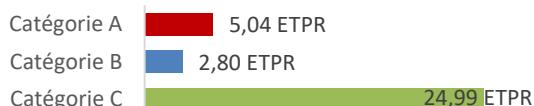
— Équivalent temps plein rémunéré —

➡ 33,10 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 20,64 fonctionnaires
- > 12,19 contractuels permanents
- > 0,27 contractuel non permanent

60 242 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières —

> 2 agents en disponibilité

> 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 4 arrivées d'agents permanents et 4 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2023	Effectif physique au 31/12/2024
31 agents	31 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↘	-5,0%
Contractuels	↗	9,1%
Ensemble	↗	0,0%

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	50%
Mutation	25%
Autres cas	25%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	50%
Voie de mutation	25%
Remplacements (contractuels)	25%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- Aucun bénéficiaire d'une promotion interne sans examen professionnel

- Aucun lauréat d'un examen professionnel

- Aucun lauréat d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité

- 21 agents ont bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

- 10 avancements d'échelon et un avancement de grade

dont 71,4 % femmes
dont 95,2 % de catégorie C

Sanctions disciplinaires

- Une sanction disciplinaire prononcée en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	0	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	1	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Aucune sanction prononcée à l'encontre d'agents contractuels

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Exercice d'une activité privée rémunérée sans autorisation

100%

Budget et rémunérations

► Les charges de personnel représentent 58,06 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	2 684 586 €	Charges de personnel*	1 558 582 €		Soit 58,06 % des dépenses de fonctionnement
<i>* Montant global</i>					

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	1 135 421 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	230 381 €	
IFSE :	129 977 €	6 840 €
CIA :	0 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	1 289 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	395 €	
Supplément familial de traitement :	9 031 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	37 998 €	

► Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	S	S	S	S	31 816 €	
Technique					S	
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale		38 455 €			32 957 €	31 242 €
Police						
Incendie						
Animation			S		S	
Toutes filières	S	38 297 €	S	S	33 057 €	31 242 €

*S : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

► La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 20,29 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	17,18%
Contractuels sur emplois permanents	25,77%
Ensemble	20,29%

Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

47 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2024

⇒ La collectivité est en auto-assurance avec convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

► IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires					Contractuels sur emploi permanents				
	Femmes		Hommes			Femmes		Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	
Catégorie A	S						6 199 €			S
Catégorie B	S			S			S			
Catégorie C	3 053 €			2 981 €			2 734 €			S

*S : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR

Absences

► En moyenne, 86,9 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 24,2 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	23,81%	6,62%	17,15%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	23,81%	6,62%	17,15%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	23,97%	13,04%	19,74%

Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- Aucun jour de carence prélevé pour les agents permanents
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

► **2 accidents du travail déclarés au total en 2024**

- > 2 accidents du travail pour 31 agents en position d'activité au 31 décembre 2024
- > En moyenne, 417 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

ASSISTANT DE PRÉVENTION

1 assistant de prévention désigné dans la collectivité
1 conseiller de prévention

FORMATION

Aucune formation liée à la prévention n'a été suivie

DÉPENSES

Aucune dépense en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail n'a été effectuée

DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

3 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 2 travailleurs handicapés fonctionnaires
- ⇒ 0 travailleur handicapé en catégorie A, 0 en catégorie B, 3 en catégorie C

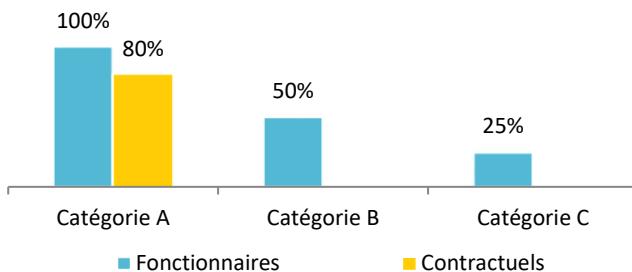
Dernière mise à jour :

2024

Formation

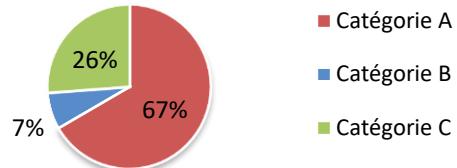
En 2024, 32,3% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



42 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique

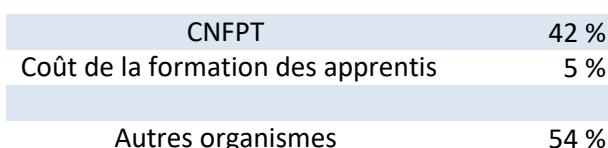


22 343 € ont été consacrés à la formation en 2024

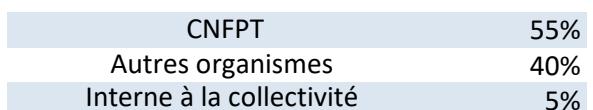
Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,4 jour par agent

Répartition des dépenses de formation



Répartition des jours de formation par organisme



Action sociale et protection sociale complémentaire

La collectivité participe financièrement à la complémentaire santé

L'action sociale de la collectivité

Montants annuels	Santé
Montant global des participations	561 €
Montant moyen par bénéficiaire	140 €

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale

Relations sociales

Jours de grève

4 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

6 réunions en 2024 dans la collectivité
2 réunions de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

► 1Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

► 2Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

** Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.*

► En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.